

**MAIRIE DE SAINT JEAN DE NAY**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 MAI 2022 à 10h30**

Étaient présents :

Daniel LANGLADE, Yves MASSERAND, Jean Marc NAUTON, Patrick PIGEON, Stéphane CHABRIER, Franck MOUILHADE

Absente représentée : Nathalie OLLIER ( pouvoir Franck MOUILHADE)

Secrétaire de séance : Franck MOUILHADE

**1. Délibération pour autoriser Mme Le Maire** à se pourvoir en cour de cassation et faire appel pour contester la décision de la cour administrative d'appel de Lyon N° 20LY01468 en date du 14 Avril 2022 et désignation de Maître Denis DE LA BURGADE, avocat à PARIS pour représenter la commune.

OUI : 7    NON : 0    Abstention : 1

**2. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT** dans le cadre du transfert de la compétence (Gestion des eaux pluviales urbaines) GEPU à la Communauté d'Agglomération).

**3. Délibération relative à l'organisation et l'harmonisation du temps de travail** du personnel communal suite au projet transmis au CDG 43 dont le comité technique a émis un avis favorable en date du 12 avril 2022.

**6. Questions diverses :**

Elections Législatives des 12 et 19 juin 2022: tenue du bureau de vote de 8 h à 18 h.

Approbation de la candidature des nouveaux gérants de l'auberge du bourg suite à la rencontre avec le Conseil Municipal le 8 mai 2022.

Demande de devis pour l'achat d'une cellule de refroidissement (matériel obligatoire) pour le fonctionnement de l'auberge.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, Madame Le Maire lève la séance à 12h.

**Le Maire**

**Dominique THOLLET**

